

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du Jeudi 18 juin 2020 à 20h

Date de Convocation : 12 juin 2020
Affichage : 12 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la garderie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC – Marie-Christine NOSLAND – Nadine CORBEL – Claude PAPADOPOULOS – Dominique ABALAIN – Séverine LEBRUN – Christian DARTOIS – Véronique PICHERIT – Jean-Pierre BATAIS – Virginie ROBIOU – Céline ROUVRAIS – Frédéric CHEVILLON – Marie-Hélène BRANDILLY – Bruno DE VILLELE.

Absent Excusé : SAMSON Frank.

Mme Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, il est demandé d'ajouter à l'ordre du jour :

- 1)- La demande de Mr ARTUR, Directeur de l'école portant sur la mise en place d'une 6^{ème} classe sur le site de St-Thual à la rentrée de septembre, - *Ajout accepté* -
- 2)- L'usage du logement au-dessus de la mairie, - A reporter -
- 3)- Le devis de DENOUAL pour un coffret électrique sur le terrain face à la mairie – A reporter -
- 4)- La mise à disposition d'agent pendant juillet au SIVU Anim'6 – *Ajout accepté*.

Le compte rendu de la dernière réunion du 28 mai 2020 est soumis à approbation. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2020/29	Désignation des délégués au SIGEHPAD
---------------------------------------	---

Mr le Maire fait état de la proposition du CCAS, en vue de proposer des membres en qualité de représentants au SIGEHPAD Saint-Domi-Thual ; Syndicat en charge du fonctionnement de la maison de retraite à raison de 4 membres titulaires pour Saint-Thual.

A l'issue d'un vote, à l'unanimité, sont désignés membres délégués au SIGEHPAD SAINTDOMITHUAL

- Loïc COMMEREUC
- Jean-Pierre BATAIS
- Roger SARCIAUX
- Séverine LEBRUN

	Orientation budgétaire 2020 Préparation du budget
--	--

Des grands principes sont pris en considération dans le BP 2020 à savoir :

- La reprise des résultats au 31-12-2019 et leur affectation dans le budget primitif 2020,
- La reprise des restes à réaliser en recettes et en dépenses,
- La mise à niveau d'enveloppe budgétaire sur des investissements tels que
 - L'achat de matériel,
 - Le plateau sportif – plateau skate,
 - La clôture du réseau d'eaux pluviales
 - Etc
- Les financements pour les programmes de travaux futurs sur l'aménagement du bourg

Ces orientations seront soumises au vote lors du prochain conseil.

Délibération 2020/31	Vote des taux des impôts locaux
---	--

Il appartient au conseil municipal de voter les taux des taxes locales, pour la taxe foncière bâtie et non bâtie. **En 2020, la commune n'a pas à voter le taux de la taxe d'habitation.**

Les prévisions de recettes au titre de l'impôt local, communiquées par les services fiscaux se détaillent comme suit :

Désignation des taxes	Bases d'imposition Prévisionnelles Pour 2020	Taux communal 2018	Taux communal 2019	Taux Communal 2020	Produit fiscal
Taxe d'habitation	679 900€	12.26%	12.43%	12.43%	84 512€
Taxe foncière (Bâti)	426 500€	14.31%	14.51%		61 885€
Taxe foncière (Non Bâti)	63 200€	37.86%	38.39%		24.262€
TOTAL					86 147€

Vu les orientations budgétaires 2020,

Après avoir délibéré, le conseil municipal maintient les taux en vigueur pour l'année 2020, à savoir :

Taxes	Base d'imposition	Taux 2020
Taxe foncière (Bâti)	426 500€	14.51%
Taxe foncière (Non Bâti)	63 200€	38.39%

Délibération 2020/32	Indemnité de fonction du Maire – des 4 Adjoints – d'un conseiller municipal ayant délégation
---------------------------------------	---

Le conseil municipal de la commune de SAINT-THUAL,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et (*éventuellement*) aux conseillers municipaux ;

Le conseil municipal décide :

Article 1: de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (*le cas échéant*) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	
COMMEUREUC Loïc	1567.43€ - 60€ = 1 507.43€	
Total	38.75 % de l'indice terminal	38.75%

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal) %	
1 ^{ère} adjointe : NOSLAND Marie-Christine	416.17€ -35€ = 381.17€	
	Soit 9.80% de l'indice terminal	9.80%
2 ^{ème} adjointe : CORBEL Nadine	416.17€ -35€ = 381.17€	
	Soit 9.80% de l'indice terminal	9.80%
3 ^{ème} adjoint : PAPADOPOULOS Claude	416.17€ -35€ = 381.17€	
	Soit 9.80% de l'indice terminal	9.80%
4 ^{ème} adjoint : ABALAIN Dominique	416.17€ -35€ = 381.17€	
	Soit 9.80% de l'indice terminal	9.80%
Total		39.20%

C. CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)

Le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale.

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal) %
Conseillère Municipale ROUVRAIS Céline	200€ Soit 5.15%

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 3 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Délibération 2020/33	Location du commerce Gratuité de loyer
---------------------------------------	---

En raison de la crise sanitaire du Covid 19, en soutien avec le commerce local pendant cette pandémie, Mr le Maire propose à son assemblée qu'il soit accordé des mois de loyer gratuitement au dernier commerce « l'Escale Saint-Thualaise »

Considérant le bail de location en cours,
Considérant le bien fondé de la proposition faite,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

↳ Décide d'accorder 3 mois de loyer à titre gratuit, sur les périodes allant de Juin – Juillet et Août 2020, ce qui représente la somme de 335€ x 3 mois = 1005€,

↳ Charge Mr le Maire d'en aviser le trésorier pour la prise en compte de cette mesure à titre exceptionnelle.

Délibération 2020/34	Proposition de membres à la Commission Communale des Impôts Directs
---------------------------------------	--

Le conseil municipal est invité à établir une proposition d'une liste de personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Pour les communes de moins de 2000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaires titulaires ou suppléants par le direction départemental ou régional des finances publiques. Le Maire est membre de droit de la CCID.

Après délibération, sont ainsi proposées les personnes suivantes figurant au tableau ci-dessous :

	NOM	PRENOM
1	NOSLAND	Marie-Christine
2	CORBEL	Nadine
3	PAPADOULOS	Claude
4	ABALAIN	Dominique
5	PICHERIT	Véronique
6	BATTAIS	Jean-Pierre
7	ROBIOU	Virginie
8	ROUVRAIS	Céline
9	BRANDILLY	Marie-Hélène
10	DE VILLELE	Bruno
11	DELACROIX	Michel
12	GUILLEMER	Pierre

	NOM	PRENOM
13	PAIN	Alain
14	BOUDOU	Jean-Claude
15	BOUCHER	Loïc
16	PINAULT	Daniel
17	SARCIAUX	Roger
18	MOUSSET	Patrick
19	YVON	Olivier
20	FOUERE	Vincent
21	BOULOUARD	Philippe
22	BENOIST	Jean-Charles
23	TROUVÉ	Gisèle
24	GAREL	Thérèse

<p>Station de traitement des Eaux usées</p> <p>Mise à niveau du système de communication des</p> <p>télesurveillances</p>
--

A la station de traitement des eaux usées, la Saur organisme en charge du suivi du bon fonctionnement de la station, nous fait part de la nécessité d'une mise à niveau du système de communication des télesurveillances. A cet effet un devis est établi pour le remplacement d'une carte RTC par une carte GSM-3 ; son montant est de 1 360€ ht.

Après analyse, le conseil municipal exige un complément d'information auprès de la SAUR ; ce point sera étudié au prochain conseil.

Questions diverses

1 - Protocole sanitaire de la mairie

Le conseil municipal a pris connaissance du protocole. Celui-ci a été corrigé à la marge en quelques termes.

Cependant depuis sa rédaction le déconfinement total est prononcé par les instances gouvernementales à compter du 22 juin 2020 avec en parallèle un allègement des mesures de protection prises dans le cadre de la crise sanitaire,

Ainsi, l'assemblée du conseil municipal a convenu d'ouvrir à nouveau les locaux de la mairie au public à compter du 22 juin 2020, aux horaires habituels suivant des précautions de base à savoir :

- Port de masque obligatoire pour l'accueil du public,
- Accueil limité à 1 personne dans le secrétariat et 1 personne dans le hall d'entrée (si plus de personnes, l'attente se fait en extérieur),
- Gel à disposition à l'entrée,
- Respect des règles de distanciation.

Délibération 2020/35	Locaux scolaires à Saint-Thual Demande du Directeur de l'école pour une 6^{ème} classe
---------------------------------------	---

Une demande de mise en place d'une 6^{ème} classe sur le site du Primaire à SAINT-THUAL est formulée par Mr Emmanuel ARTUR – Directeur de l'Ecole, et seul 2 classes seraient sur le site de LA BAUSSAINE, en vue de faire usage d'une salle pour la motricité.

Au vu des éléments recueillis sur la question ;

- Considérant les locaux communaux appelés à retrouver une activité associative qu'il s'agisse de la salle polyvalente, du local des associations, du local du foyer des jeunes, etc.. sur la commune de SAINT-THUAL,
- Considérant que la collectivité se doit d'avoir une capacité d'espace pour absorber un éventuel retour du confinement,
- Considérant qu'à l'origine de la création de l'école, l'objectif était d'assurer une vie scolaire sur les 2 sites avec notamment, les maternelles sur La Baussaine, commune équipée de locaux adaptés aux plus jeunes enfants, et les primaires sur SAINT-THUAL.
- Considérant qu'il est fort probable qu'une fermeture de classe intervienne dans un délai d'un an,
- Considérant l'avis défavorable du SIRP SAINT-THUAL LA BAUSSAINE,

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis défavorable à la demande précitée, pour les raisons évoquées précédemment.

3 – Demande de mise à disposition de personnel à ANIM'6 pour des travaux de ménage en fin de journée durant l'été au centre de Loisirs sur les communes de Saint-Domineuc – Hédé et Tinténiac. Confronté à la difficulté d'avoir un personnel apte à ces travaux de ménage et de désinfection, le Sivu Anim'6 interroge les communes membres pour ces recrutements. La question sera posée au personnel du SIRP.

Prochain conseil le jeudi 9 juillet 2020 à 20h.